

« MOULINVEST »
Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €
- : -
Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
Z.A. de Ville
- : -
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637
- : -

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTERE MIXTE DU 27 FEVRIER 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du groupe.

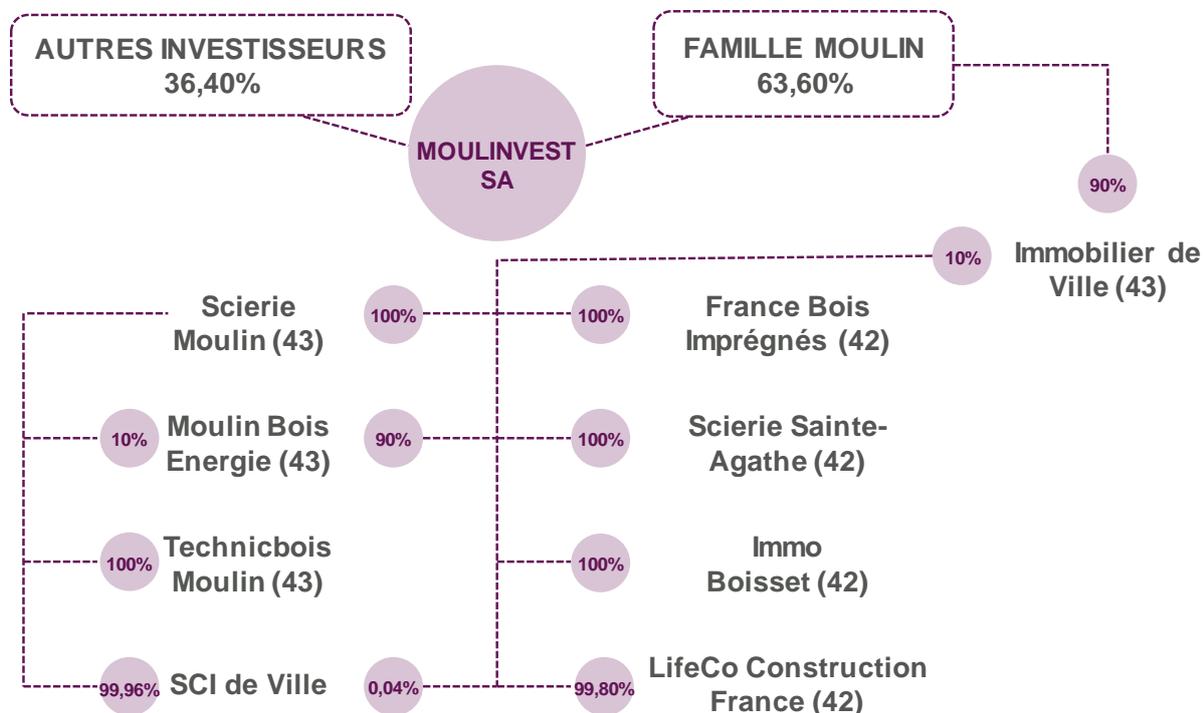
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et règlementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce et de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/17



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

I. - La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 99,80 % de la société LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, 100 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et IMMO BOISSET, ses 6 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

II. - Le groupe « Moulinvest »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction (1.000 références au catalogue) répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a également créé deux sociétés en 2014 et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 57,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2016/2017 contre 56,6 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 2,0%. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 12,2% du chiffre d'affaires total (contre 12,0% en N-1).

Le pôle Energie connaît une croissance marquée de son activité granulation (+20,9%) dans un contexte de forte demande. La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'approvisionnement en matière première à la distribution directe permet de garantir un niveau de satisfaction client élevé et un positionnement produit haut de gamme. L'activité de production d'électricité par cogénération donne également pleine satisfaction avec un taux d'utilisation très élevé assurant une récurrence des revenus sur la période. Les activités du pôle Energie représentent 26,3% du CA consolidé (23,4% en 2016).

Le pôle Imprégnation maintient le cap sur la croissance avec le développement des ventes (+3,7%) de poteaux de ligne en bois auprès de sa clientèle historique (Orange, ENEDIS), et l'ouverture progressive de la gamme de produits d'aménagement extérieur Découvert auprès des négoce spécialisés (CA +8,6%).

Le recul de l'activité du pôle Bois Construction (-8,1%) est à mettre en lien avec la politique de retrait volontaire des segments les moins contributifs tels que la conduite de travaux et la réalisation de chantiers de construction bois réalisés par ses filiales Technibois Moulin et Lifeco Construction.

Performance opérationnelle

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 50,5% (28,9 millions d'euros) au titre de l'exercice 2016-2017, en amélioration par rapport à l'exercice précédent (50,3% à 28,4 millions d'euros sur 2015-2016).

Les charges externes du Groupe ont atteint 11,3 millions d'euros sur la période (19,6% du chiffre d'affaires) en diminution par rapport à l'exercice précédent (22,1% du chiffre d'affaires 2015-2016).

La masse salariale du Groupe est stable et représente 14,6% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé (contre 14,6% sur 2015-2016).

L'excédent brut d'exploitation progresse de 15,4% à 8,6 millions d'euros (vs. 7,4 millions d'euros en 2015-2016).

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en hausse à 3,9 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 6,7% du CA contre 4,9% sur 2015-2016.

Le résultat financier atteint quant à lui -0,9 million d'euros sur l'exercice 2016-2017 contre -1,0 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel représente 0,2 million d'euros en nette diminution par rapport au résultat de l'exercice précédent (1,4 million d'euros en 2015-2016) qui intégrait le solde de la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans).

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,3 millions d'euros au 31/08/2017, en légère diminution par rapport au résultat de 2,5 millions d'euros constaté au 31/08/2016.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle évolue sur un marché stable.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Les sociétés du groupe TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO évoluent sur un marché de la construction bois en phase de structuration. Ce marché, s'il offre une relative résistance par rapport au repli globalement constaté sur le marché de la construction en France, demeure complexe à appréhender. Promoteurs et bailleurs sociaux s'interrogent toujours sur la capacité de la filière bois à collaborer à la réalisation de projets de grande ampleur malgré une volonté de standardisation et de structuration des acteurs de la filière. Face à ce constat et à une concurrence accrue de la part des acteurs historiques du secteur du bâtiment, TECHNICBOIS et LIFECO ont entamé dès le début de l'exercice 2016 une politique de diversification et d'élargissement de leur gamme, et se sont doté de moyens humains et matériels supplémentaires afin de pouvoir accéder à un segment de marché nouveau : le marché agricole. Malgré les efforts engagés dans cette voie, et une politique de référencement et de prospection active auprès des porteurs de projets et acteurs de la promotion immobilière, les sociétés font face à un taux de transformation des affaires trop faible et à une inertie très importante entre la phase d'étude et la phase de réalisation. Le groupe a donc opéré une politique de retrait volontaire des segments les moins contributifs tels que la conduite de travaux et la réalisation de chantiers de construction bois réalisés par ses filiales Technicbois Moulin et Lifeco Construction

Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. On peut estimer que ce marché restera stable à moyen terme. Le Groupe a anticipé cette tendance et se positionne aujourd'hui sur des marchés internationaux qui constituent des relais de croissance incontournables.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en particulier sur le segment Sciage de lames de terrasses et bardages, une gamme de produits qui répond à une tendance et à une demande qui s'inscrivent sur le long terme.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. L'activité est en progression de l'ordre de 10% avec une augmentation des volumes de ventes réalisés en Italie.

Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

. CTB SawnTimber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement antibleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification NF biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce

principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

* Le bilan carbone

Le Groupe est une des premières entreprises de la filière bois à avoir fait, sur une base volontaire, un bilan carbone suivant la méthodologie de référence de l'ADEME qui permet à une entreprise de réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité pour hiérarchiser les postes d'émission de gaz à effet de serre et mener ensuite les actions appropriées à la réduction de ces émissions.

Ce bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des activités de la scierie afin d'évaluer l'empreinte carbone.

Pour le Groupe, le bilan carbone est un outil indispensable pour identifier ses marges de manœuvre en matière de réduction d'émission de CO₂. Cette démarche volontariste intègre les 2 types d'émissions de CO₂ de la méthodologie : celles liées aux activités sur lesquelles l'entreprise peut agir directement en son sein (niveau interne) et celles sur lesquelles l'entreprise veut agir directement ou indirectement (niveau intermédiaire et global) comme le transport des marchandises notamment.

Le bilan carbone effectué avait donné une valeur d'émissions annuelles de la scierie atteignant 1458 tonnes équivalent carbone (t eq C) dont 57% dus au fret routier et maritime. Le Groupe avait estimé que les activités de bois énergie, réalisées à côté de la scierie, en évitant le transport des connexes vers l'extérieur devaient permettre des réductions substantielles d'émission de GES (gaz à effet de serre).

Le bilan carbone n'a pas été actualisé.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par

imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision est enregistrée dans les comptes au 31 août 2017 à hauteur de 822K€ au titre de ce passif environnemental.

Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé. EDF représente au 31 août 2017 notre premier client.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales.

Afin de gérer l'évolution de son besoin en fond de roulement et éviter tous risques financiers, le Groupe a mis en place, au cours de l'exercice précédent, les moyens financiers nécessaires et en particulier un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de la Scierie Moulin. Cette ligne de financement de 2,5 millions d'euros mise en place au cours de l'exercice vient compléter les lignes de découvert disponibles et conforter la croissance de nos activités.

Les lignes de découvert autorisées représentent 4,2 millions d'euros. Une ligne complémentaire temporaire associée au préfinancement d'acomptes qui avaient été réglés au 31.08.2017 sur des commandes d'équipements de production a été octroyée par une banque du pool pour 1,5 millions d'euros (validité jusqu'au 31.03.2018). En date d'établissement du présent rapport l'engagement résiduel relatif à cette ligne de préfinancement est de 60 K€.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

Contribution en % du CA Consolidé	Exercice au 31/08/2016	Exercice au 31/08/2017
Premier client (EDF)	10,74%	11,34%
Cinq plus importants clients	36,19%	38,93%
Dix plus importants clients	43,90%	47,53%

Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe. A titre indicatif, actuellement, le premier fournisseur représente moins de 4% du montant annuel des achats de matières premières et les dix premiers représentent moins de 25 %.

Contribution en % des achats et autres charges externes	Exercice au 31/08/2016	Exercice au 31/08/2017
Premier fournisseur	3,57%	3,76%
Cinq plus importants fournisseurs	15,87%	15,89%
Dix plus importants fournisseurs	24,30%	24,73%

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2017 de 25,7 millions d'euros de capitaux propres contre 23,4 millions d'euros au 31 août 2016.

Au 31 août 2017, la trésorerie nette de découvert représente 0,9 million d'euros (-0,6 million d'euros au 31 août 2016) et les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 24,3 millions d'euros (contre 20,1 millions d'euros au 31 août 2016). Précisons en outre que le contrat d'affacturage mis en place sur la filiale Scierie Moulin présente une situation nette financée de 1,05 millions d'euros au 31 août 2017 (0,5 million d'euros au 31 août 2016).

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 1,00 (idem 31 août 2016).

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013, relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE est assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing ») qui entraînent en application à compter de la publication des comptes consolidés du Groupe Moulinvest pour l'exercice clos le 31 août 2014. Ledit prêt a été amendé par la SOCIETE GENERALE en date du 10 juin 2016, supprimant les clauses d'endettement et d'investissement de l'article 10.2.2. de la convention de prêt du 23/10/2013.

Les ratios sont respectés au 31 août 2017 :

- Le Ratio de levier tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 2,687; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;

- Le Ratio de Gearing tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 0,898; et est à un niveau inférieur à : 1,5 ;
- Le montant cumulé des cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice tel que défini à l'article « DECLARATION ET ENGAGEMENTS DU CLIENT – Engagements de ne pas faire » du contrat s'élève à 714 448 euros en valeur nette comptable ; et est à un niveau inférieur à 10% de la valeur brute de son actif immobilisé.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 45 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Concernant les litiges sur les poteaux chez France BOIS IMPREGNES, une provision a été constituée au titre des sinistres produits avérés et acceptés, en application de la garantie forfaitaire commerciale prévue aux contrats.

Par ailleurs, certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, ont fait l'objet d'une provision à hauteur de la franchise d'assurance (5 K€ par litige), dans la mesure où l'état d'avancement des dossiers et

expertises engagées ne permettaient pas une estimation chiffrée fiable et précise du risque afférent.

Les litiges poteaux sont provisionnés pour 62 K€ et les risques sociaux le sont pour 60 K€

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

L'exercice 2017 a été marqué par une phase de recentrage stratégique et volontaire sur les activités dites de seconde transformation et Bois Energie. Sur un plan opérationnel cette stratégie s'est illustrée par l'implantation d'une unité de raboterie mécanisée sur le site de Dunières et la réalisation de divers investissements productifs associés à la granulation. L'exercice 2017-18 sera marqué par la montée en charge de la nouvelle raboterie qui permettra d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire aux produits sciés dans un contexte de croissance de la demande.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le litige avec URBAS (2012) chez la société MOULIN BOIS ENERGIE se conclut par une indemnisation attribuée à la société MOULIN BOIS ENERGIE à hauteur de 492 406 euros (165 778 euros au titre de la garantie bris de machine et 326 628 euros au titre de la perte d'exploitation) : un acompte de 150 K€ sur cette somme est perçu en septembre 2017 (événement post-clôture).

Financement d'un programme d'investissements en cours

Le groupe Moulinvest a engagé dans le cadre de son plan de développement industriel et stratégique HORIZON 2020, un programme d'investissements d'envergure portant notamment sur la fourniture de matériels de production destinés à la Scierie Moulin comprenant une ligne de profilage, le retrofit d'un classeur et une ligne de déchets. Le processus de financement de ce projet n'est pas finalisé à ce jour, différents aspects du montage initialement prévu ayant dû être modifiés. Cela a pour conséquence un retard dans la finalisation des accords de financement.

A ce titre, le montant des acomptes versés sur commandes au 31.08.2017 était de 1,8 million d'euros auquel s'ajoutaient des frais d'études pour un montant de 200K€. La société Scierie Moulin s'est vu accorder une ligne de préfinancement sous la forme d'une autorisation de découvert temporaire d'un montant de 1,5 millions d'euros pour couvrir le montant de ces engagements. Le montant résiduel dû au titre de cette ligne de découvert s'élève à 60K€ à la date d'arrêt des comptes.

La société Scierie Moulin a versé de nouveaux acomptes sur la fourniture des matériels de production mentionnés ci-avant pour un montant total de 1,5 million d'euros en octobre 2017. Ces acomptes ont été notamment financés par un crédit de trésorerie octroyé à la société Moulinvest S.A. par une autre banque partenaire du groupe pour un montant de 1,3 millions d'euros jusqu'en date du 01.10.2018. L'engagement du groupe au titre de ce crédit de trésorerie s'élève à la clôture à 1,3 millions d'euros. Le groupe prévoit de solder ce crédit conformément au délai prévu, le cas échéant en utilisant ses lignes de découvert existantes.

Compte tenu du retard subi dans la finalisation des accords de financement, un accord a été trouvé avec les fournisseurs conduisant pour un fournisseur à l'annulation des commandes passées avec possibilité d'imputer les acomptes versés sur un nouveau contrat à conclure, et pour l'autre à une suspension temporaire du contrat jusqu'au 15 mars 2018.

Le groupe continue ses discussions avec les partenaires financiers identifiés lors du lancement du programme d'investissements afin de finaliser les accords de financement et de confirmer les commandes initialement passés avec les fournisseurs. A défaut d'obtention desdits financement avant le 15 mars 2018, s'agissant du contrat fournisseur suspendu, les parties s'engagent à rediscuter les conditions du contrat initial. Dans cette hypothèse, le groupe considère qu'il sera en mesure de trouver de nouveaux financements adaptés aux nouvelles conditions du contrat.

Sur cette base, le groupe considère qu'il est approprié d'arrêter les comptes en application des principes d'arrêtés des comptes présentés en note 5.3.1 de l'annexe des comptes consolidés.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2017 ;

Scierie Moulin	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	25 347,5	100%	27 039,7	100%
Résultat d'exploitation	626,9	2,5%	-83,4	-0,3%
Résultat courant	-29,7	-0,1%	-232,0	-0,9%
Résultat exceptionnel	38,3	0,2%	48,1	0,2%
Résultat net	9,1	0,04%	-178,0	-0,7%

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 13,6 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 Août 2017, elle a connu une augmentation de son activité (6,68%) avec un chiffre d'affaires de 27 040 K€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 25 348 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Face à un environnement de marché concurrentiel et en dépit d'une pression accrue sur les prix de vente des sciages, la société a su démontrer une bonne résilience illustrée par la gestion de ses coûts d'approvisionnement matière, l'amélioration de sa productivité et une intégration partielle des activités d'exploitation forestière. Il est à noter que la mise en service de la nouvelle unité de raboterie mécanisée en avril 2017 sur le site de Dunières n'a pas encore donné sa pleine mesure sur la période écoulée.

Le résultat d'exploitation est de -83 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 627 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de -232 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre -30 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à -178 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 9 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements réalisés se sont élevés à 4 731 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 533 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

Moulin Bois Energie	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	13 256,6	100%	15 167,3	100%
Résultat d'exploitation	1 474,8	11,1%	2 114,0	13,9%
Résultat courant	1 183,2	8,9%	1 882,7	12,4%
Résultat exceptionnel	126,9	1,0%	78,2	0,5%
Résultat net	883,9	6,7%	1 330,2	8,8%

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 15 167 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 13 257 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

La croissance des activités du pôle Bois Energie confirme la robustesse du modèle industriel intégré et la qualité de son portefeuille client. Son positionnement axé sur la qualité du produit (norme EN+A1) et du service associé (solutions innovantes pour la livraison des granulés aux particuliers et collectivités par camions souffleurs) est à l'origine d'une forte récurrence des revenus (CA granulation en hausse de 20,9%).

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 2 114 K€ au 31 Août 2017 contre 1 475 K€ au 31 Août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 1 883 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 1 183K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à 1 330 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 884 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 1 492 K€ (dont 532 K€ issus de virements de poste à poste), au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 745 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Ils correspondent à l'acquisition de divers matériels de production associés au processus de granulation pour 0,7M€ (nouveaux silos, aspiration, housseuse et convoyage) ainsi qu'à des aménagements de la plateforme logistique.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

SCI de Ville	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	276	100%	384,4	100%
Résultat d'exploitation	144,9	52,5%	120,7	31,4%
Résultat courant	103,8	37,6%	42,1	11%
Résultat exceptionnel	0	0%	0	0%
Résultat net	69,2	25,1%	28	7,3%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 384 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 276K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de 121 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2017 contre 145 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 42 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 104 K€ au cours de l'exercice clos le 31 Août 2016.

Le résultat net s'élève à 28 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 69 K€ au cours de l'exercice clos le 31 Août 2016.

Les investissements se sont élevés à 2 556 K€ (dont 515 K€ issus des immobilisations en cours en n-1) au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 587 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Ces investissements correspondent principalement à l'implantation d'un bâtiment et à l'aménagement des terrains et notamment des travaux de terrassements pour l'implantation d'une usine de raboterie.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

IMMOBILIER DE VILLE	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	507,8	100%	516,6	100%
Résultat d'exploitation	156,3	30,8%	142,2	27,5%
Résultat courant	44,3	8,7%	36,8	7,1%
Résultat exceptionnel	4,3	0,8%	4,3	0,8%
Résultat net	48,6	9,6%	41,2	8%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 517 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 508 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de 142 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 156 K€ au 31 Août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 37 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 44 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à 41 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 49 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 772 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017. Aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FRANCE BOIS IMPREGNES	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	18 668,4	100%	19 784,3	100%
Résultat d'exploitation	404,6	2,2%	754,2	3,8%
Résultat courant	350,5	1,9%	693,6	3,5%
Résultat exceptionnel	-61,8	-0,3%	-105,4	-0,5%
Résultat net	320,7	1,7%	503,4	2,5%

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 19 784 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 18 668 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de 754 K€ au 31 Août 2017 contre 405 K€ au 31 août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 694 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 351 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à 503 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 321 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 1 671 K€ (dont 886 K€ issus des immobilisations en cours en n-1), au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 690 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements correspondent principalement à l'acquisition d'équipements de production (raboterie mécanisée), un nouveau séchoir ainsi qu'à divers aménagements réalisés sur des terrains et bâtiments.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 096,7	100%	2 308,4	100%
Résultat d'exploitation	0,3	0%	156,4	6,8%
Résultat courant	4,7	0,2%	159,7	6,9%
Résultat exceptionnel	4,7	0,2%	9,2	0,4%
Résultat net	9,4	0,4%	120,2	5,2%

La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes et de planche de bois.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 308 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 2 097 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de 156 K€ au 31 Août 2017 contre 0,3K€ au 31 août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 160 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 5 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à 120 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 9 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 11 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 8 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

- La société « **LIFECO CONSTRUCTION FRANCE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 22 950 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 803 776 251, est détenue directement à hauteur de 99,80 %.

LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 913,3	100%	324,0	100%
Résultat d'exploitation	-189,1	-6,5%	-122,9	-37,9%
Résultat courant	-190,2	-6,5%	-125,1	-38,6%
Résultat exceptionnel	-0,5	0%	-1,5	-0,5%
Résultat net	-190,7	-6,5%	-126,6	-39,1%

La société « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE » est spécialisée dans l'entreprise générale du bâtiment sous toutes ses formes conduisant à des travaux de construction spécialisés en tous domaines mais principalement en matière de montage d'éléments ou de structures en bois.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 324 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 2 913 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de -123 K€ au 31 Août 2017, contre -189 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de -125 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre -190 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à -127 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre -191 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 19 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 4 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 204 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à ce jour à 100 %.

TECHNICBOIS MOULIN	Année 2015-2016	%	Année 2016-2017	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 354,4	100 %	1 709,6	100%
Résultat d'exploitation	-959,8	-40,8 %	-468,3	-27,4%
Résultat courant	-968,4	-41,1 %	-477,9	-28%
Résultat exceptionnel	-5,2	-0,2 %	-16,7	-1%
Résultat net	-973,1	-41,3 %	-493,5	-28,9%

La société « **TECHNICBOIS MOULIN** » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 1 710 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 2 354K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de -468 K€ au 31 Août 2017, contre -960 K€ au 31 Août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de -478 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre -968 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à -494 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, contre -973 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 34 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre 54 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

IMMO BOISSET	Année 2015-2016	Année 2016-2017	%
(en K€)			
Chiffre d'affaires hors taxes	0	8,8	100%
Résultat d'exploitation	-0,7	1,1	12,5%
Résultat courant	-0,7	0,1	1,1%
Résultat exceptionnel	0	0	0%
Résultat net	-0,7	0,1	1,1%

La société « IMMO BOISSET » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 9 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est de 0,1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre -1K€ au 31 Août 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 0,1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre -1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le résultat net s'élève à 0,1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 contre -1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Les investissements se sont élevés à 183 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017. Aucun investissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION - PRISE DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation, procédé à aucune cession de participation, ni à aucune prise de contrôle.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE », « MOULIN BOIS ENERGIE » et « SCIERIE MOULIN », et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus de 1/2 du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN »,.

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	99.80%	Globale	803776251	Construction bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société

IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2017 : 2 172 841 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2017.

Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2016.

PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, clos au 31 août 2017, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2017 sont les mêmes que ceux au 31/08/2016. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 57 762 K€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2017, contre 56 631 K€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 2 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 57 889 K€ au 31 août 2017 contre 57 222 K€ au 31 août 2016.

Les charges d'exploitation se totalisent à 54 028 K€ au 31 août 2017 contre 54 444 K€ au 31 août 2016.

Le résultat d'exploitation est donc de 3 861 K€ au 31 août 2017 contre 2 778 K€ au 31 août 2016.

Compte tenu des produits financiers (1 K€) et des charges financières (938 K€), le résultat courant avant impôt est de 2 924 K€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (1 203 K€) et des charges exceptionnelles (980 K€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 2 271 K€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (585 K€), des charges d'impôts différés (291 K€).

Le résultat exceptionnel représente 0,2 million d'euros en nette diminution par rapport au résultat de l'exercice précédent (1,4 million d'euros en 2015-2016) qui intégrait le solde de la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans).

L'effectif du groupe était de 191 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2017 et de 191 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2016, réparti comme suit :

	31/08/2017	%	31/08/2016	%
Cadres	29	15%	30	16%
A. M. et techniciens	26	14%	28	15%
Employés	25	13%	29	15%
Ouvriers	111	58%	104	54%
TOTAL	191	100%	191	100%

L'endettement à moyen terme à une valeur de 24 289 K€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en K€ :

AU 31/08/2017	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	16 729	3 253	9 165	4 311
Emprunts en crédit-bail	7 558	2 053	5 033	472
Emprunts et dettes financières divers	2	2		
TOTAL	24 289	5 308	14 198	4 783

AU 31/08/2017	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	2 831	2 831		
TOTAL	2 831	2 831	0	0

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 52,47 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 13 476 / 25 685 = 52,47 %, contre 44,27% au 31/08/2016).

Montants indiqués en K€ :

AU 31/08/2016	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	13 229	2 859	8 264	2 106
Emprunts en crédit-bail	6 859	1 949	4 900	11
Emprunts et dettes financières divers	6	6		
TOTAL	20 094	4 814	13 164	2 117

AU 31/08/2016	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	3 970	3 970		
TOTAL	3 970	3 970	0	0

La variation des capitaux propres est matérialisée par les trois tableaux ci-après :

Montants indiqués en K€ :

	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2016	3 690	7 591	44	9 793	0	2 513	-207	23 424	48
Augmentation de capital (*)							-10	-10	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				2 682	-169	-2 513		0	
Résultat consolidé (part du groupe)						2 271		2 271	
Variation de périmètre									
Autres variations									
31-août-2017	3 690	7 591	44	12 475	-169	2 271	-217	25 685	48

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2015	3 690	7 591	42	6 915	2 880	-211	20 907	71
Augmentation de capital (*)						4	4	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2	2 878	-2 880		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					2 513		2 513	
Variation de périmètre								
Autres variations								- 23
31-août-2016	3 690	7 591	44	9 793	2 513	-207	23 424	48

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2014	3 690	7 591	38	3 982	2 937	-193	18 045	258
Augmentation de capital (*)						-18	-18	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			4	2 933	-2 937		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					2 880		2 880	-7
Variation de périmètre								
Autres variations								-180
31-août-2015	3 690	7 591	42	6 915	2 880	-211	20 907	71

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2017	31/08/2016
Résultat net des sociétés intégrées	2 271	2 513
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	4 277	3 234
- Variation des impôts différés	291	264
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	166	79
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	7 005	6 090
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 467	-451
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 472	5 639
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-9 642	-3 216
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	564	289
Incidence des variations de périmètres		-35
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 078	-2 962
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-10	3
Emissions d'emprunts (+)	6 519	780
Remboursements d'emprunts (-)	-5 360	-4 563
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	1 149	-3 780
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	1 543	-1 103
Trésorerie d'ouverture	-641	462
Trésorerie de clôture	902	-641
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement dégagée est de 7 005 K€ en amélioration de 915 K€.

Nous constatons une diminution du besoin en fond de roulement de 2 467 K€ qui s'explique notamment par une bonne maîtrise de l'évolution des niveaux de stock (-1 M€) ainsi que par la diminution notable des niveaux d'acomptes versés aux fournisseurs de matériels et constatés en fin d'exercice 2016 (-691 K€).

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité, en hausse, sont positifs de 9 472 K€.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 9 078 K€ : les investissements se sont élevés à 9 642 K€ et les cessions d'immobilisations à 564 K€.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 5 360 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 6 519 K€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie augmenter de 1 543 K€.

COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 971 700 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 020 381 € soit une diminution de 4,77 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à	1 631 710 €
---	-------------

Les charges d'exploitation se totalisent à	1 503 242 €
---	-------------

Le résultat d'exploitation est donc de	128 469 €
---	-----------

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à 63 893 €.

Compte tenu des produits financiers (242 873 €) et des charges financières (582 851 €), le résultat courant avant impôts est de -211 510 € au 31 août 2017 contre - 717 614 € au 31 août 2016.

Après prise en compte des produits exceptionnels (139 977 €), des charges exceptionnelles (97 492 €), de l'imputation de l'impôt sur les bénéfices (129 055 €) d'un crédit d'impôt mécénat (1 800 €) et d'un profit d'intégration fiscale d'un montant de 313 789 €, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 17 508,63 € contre un déficit de 688 137,83 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de **8 507 €**.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 2 127 377 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations corporelles.....	37 505 €
- Immobilisations financières.....	2 089 871 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 2 082 321 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de **2 132 781 €** par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations corporelles	
. Matériel de Transport.....	39 900 €
- Immobilisations financières	
. Autres participations.....	1 574 146 €
. Prêts et autres immobilisations financières.....	518 735 €

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à **43 917 €**. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 56 329 €.

L'effectif moyen du personnel est de **6** personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2017 à 340 930 € et au 31 août 2016 à 190 752 €.

La marge brute globale au 31 août 2017 s'élève à 971 700 € contre 1 020 381 € au 31 août 2016.

MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **8 507 €**, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent publier « des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients ». A ce titre, elles sont tenues d'indiquer « la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'encontre des clients par date d'échéance.

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS	
Echéance sur 30 jours	15 549 €
Echéance à moins de 60 jours	24 568 €
Echéance à plus de 60 jours	14 253 €
Poste fournisseurs au 31/08/2016	54 370 €

FOURNISSEURS	Article D 441 I. 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A/ Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	15					22
Montant total des factures concernées HT	25 614,07	4 651,39	23 853,96	2 221,03	3 530,00	59 870,45
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,76%	0,68%	3,50%	0,33%	0,52%	680 786,00
B/ Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : indiqués sur les factures					
TOTAL ACHATS SIG	680 786	Autres achats et charges externes				
CLIENTS						
	Article D 441 I. 1 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A/ Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	6					1
Montant total des factures concernées HT	96 417,63	0,00	17 429,49	0,00	0,00	113 847,12
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	9,92%	0,00%	1,79%	0,00%	0,00%	971 700,00
B/ Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : indiqués sur les factures = 30 jours fin de mois					
TOTAL CHIFF AFF	971 700	sur SIG				

PROJET D'AFFECTION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017, s'élevant à 17 508,63 € :

- Virement au compte " REPORT A NOUVEAU ",
en compensation des pertes antérieures, soit la
somme de 17 508,63 €

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 Août 2017 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 31 août 2017, il y a 1 495 280 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	600 000	19,51%	1 200 000	26,37%
Sandrine MOULIN	259 272	8,43%	518 544	11,40%
Marie-Laure TEYSSIER	259 272	8,43%	518 544	11,40%
Maurice MOULIN (actions au porteur)	37 335	1,21%	37 335	0,82%
TYMS FINANCES	800 000	26,01%	800 000	17,58%
Sous-groupe familial MOULIN	1 955 879	63,60%	3 074 423	67,57%
Autres actionnaires depuis plus de 3 ans	376 736	12,25%	753 472	16,56%
Autres actionnaires depuis moins de 3 ans	1 009	0,03%	1 009	0,02%
Actions auto détenues	20 622	0,67%	-	0,00%
Autres actions au porteur	721 092	23,45%	721 092	15,85%
TOTAL	3 075 338	100,00%	4 549 996	100,00%

DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale à caractère mixte du 21 janvier 2016 (13^{ème} résolution) :

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 21 mars 2018.

- Assemblée générale à caractère mixte du 21 janvier 2016 (14^{ème} résolution) :

Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans la limite d'un montant de trois millions d'euros (3.000.000 €) et dans la limite de 20% du capital social par an ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 21 mars 2018.

- Assemblée générale à caractère mixte du 21 janvier 2016 (15^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 21 mars 2018.

- Assemblée générale à caractère mixte du 21 janvier 2016 (16^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 21 mars 2018.

- Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 janvier 2017 (6^{ème} résolution) :
Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'opérer sur les titres de la Société dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du 27 janvier 2017 ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2018.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société détenaient une participation insignifiante.

ACHAT ET CESSIION D'ACTIONN DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

- contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2017 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 18 391,72 euros ;
- Solde titres : 5 435 titres pour une valorisation globale de 35 707,95 euros.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de liquidité, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/17.

- contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2017 :

- Solde espèces : 13 188,31 euros ;
- Solde titres : 20 622.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans

les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de rachat, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/17.

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

CONVENTIONS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions règlementées.

- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

I. – LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Convention de management avec la société *LIFECO CONSTRUCTION FRANCE*
 - Nature et objet : En application de cette convention, MOULINVEST S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administrative, commerciale et technique pour le compte de la société en référence.
 - Modalités : La rémunération annuelle, à compter du 1^{er} septembre 2014, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10%
 - Motivation : économie d'échelle en matière financière pour l'exécution des tâches administratives, commerciales et techniques.
2. Contrats de licence de marque
 - contrat du 10 septembre 2014 avec la société LIFECO CONSTRUCTION FRANCE portant sur une licence non exclusive de la marque « Moulinvest » pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées, concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à 20.000.000 € de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).
 - Motivation : meilleure reconnaissance de la société filiale grâce à la notoriété du groupe MOULINVEST.
3. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 42.000 € par an.
L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire

autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

4. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

- Motivation : fidélisation des salariés

II. – LISTE DES CONVENTIONS NE RELEVANT PAS DE LA PROCEDURE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LES FILIALES A 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE
2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES et TECHNICBOIS MOULIN, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.
3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
 - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les

comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

DIRECTION GÉNÉRALE ET MANDATAIRES SOCIAUX

CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 1^{er} du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER, Monsieur José BRUNET, et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salariées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	mandats actuellement en cours		Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour
	Société	Mandat	
Maurice MOULIN	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN SCI de VILLE SARL SOFOVE TYMS FINANCES IMMO BOISSET Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat Groupement Forestier de la Saurée HORIZON POLSKA SCI MARINE	Président Directeur Général Directeur Général Président Gérant Gérant Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	Gérant Gérant
Marie-Laure TEYSSIER	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE	Administrateur Directeur Général Délégué Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante	Néant
Sandrine MOULIN	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCIERIE DE SAINTE AGATHE SCI VENDETZ	Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante Gérante	Directeur Général Gérante

José BRUNET	SCIERIE MOULIN MOULINVEST SCIERIE DE SAINTE AGATHE TECHNICBOIS MOULIN LIFECO CONSTRUCTION FRANCE GROUPEMENT FORESTIER DU LYS WOODINVEST	Directeur Général Directeur Général Délégué Gérant Gérant Gérant Gérant Liquidateur	Néant
Patrice TEYSSIER	MOULINVEST L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN	Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant Gérant Gérant	Néant

JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 Août 2017, a cédé 772 actions MOULINVEST pour un prix global de 5 091,32 €.

Opérations sur titres	Date	Nombre de titres
Solde initial	01.09.2016	38 107
Cession	19.06.2017	490
Cession	04.08.2017	282
Solde final	31.08.2017	37 335

XXXXX

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations